Wallonie
Le ministre du logement,
des pouvoirs locaux et de la ville

01 JUIL. 2021

À Mesdames et Messieurs

- les membres des collèges communaux
- les Président(e)s des CPAS

Objet : Covid-19 – Circulaire relative aux initiatives de solidarité et d'aide aux personnes, et à la relance des Plans de cohésion sociale

Mesdames, Messieurs,

Via les circulaires du 20 octobre 2020 et du 21 janvier 2021 relatives aux initiatives de solidarité et d'aide aux personnes au travers des Plans de cohésion sociale, j'ai autorisé et encouragé l'utilisation des moyens affectés aux PCS pour répondre à l'urgence sociale découlant de la crise sanitaire Covid-19 à laquelle vous étiez confrontés.

Plus précisément, les initiatives de solidarité menées dans le cadre des PCS afin de soutenir les publics fragilisés durant les périodes de (dé)confinement successives étaient finançables dans le cadre du plan jusqu'au 30 juin 2021.

Par la présente, j'entends prolonger cette mesure jusqu'au **31 août 2021** afin de vous permettre de clôturer ces actions ponctuelles, celles destinées à devenir pérennes ayant pu être intégrées dans votre PCS dans le cadre de la procédure de modification des plans pour l'année 2021.

A présent que la vaccination progresse et que la situation sanitaire s'améliore, il me semble primordial d'assurer la **relance de votre plan dans toutes ses dimensions**, tel qu'il a été approuvé par votre conseil et le Gouvernement wallon.

A cet égard, je vous rappelle que la DiCS est à vos côtés pour vous accompagner dans sa mise en œuvre tout au long de la programmation 2020-2025.

Aussi, votre agent référent prendra prochainement contact avec vous afin de faire le point sur votre rapport d'activités 2020 et d'envisager la relance de certaines actions du PCS tant individuelles que collectives qui ont été mises à l'arrêt,

Chaussée de Liège, 140 -142 à 5100 Namur / +32 (0)81 81 08 00 / christophe.collignon@gov.wallonie.be

dans le respect des modalités d'organisation du travail adoptées par chaque pouvoir local.

Si je veux à nouveau saluer vos initiatives de solidarité et la réactivité dont vous avez fait preuve durant la pandémie, je vous encourage à présent, comme prévu dans le cadre de votre plan, à répondre aux besoins spécifiques de votre population afin de favoriser l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux.

Pour plus de détails, je vous invite à consulter la foire aux questions suivante :
http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/FAQ%20PCS.pdf.

Je vous en remercie déjà et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute ma cionsidération.

Le ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et de la Ville,

Christophe COLLIGNON

CONTACT
Département de l'Action sociale
Direction de la Cohésion sociale
Avenue Bovesse, 100
B-5100 Namur

VOTRE GESTIONNAIRE
Laurent Van Driessche
Tél. : 081 32 74 47
laurent.vandriessche@spw.wallonie.be
Catherine Carême
Tél : 081 32 74 03
catherine.careme@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE
Vos réf. :
Nos réf. :